

ANNONCE D'UNE BAISSÉ D'IMPÔT SUPPLÉMENTAIRE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

PRISE DE POSITION DE L'UNION DES VILLES GENEVOISES (UVG)

Le Conseil d'Etat a annoncé, le 21 mars dernier, le résultat de ses comptes 2023. Alors que le déficit annoncé pour 2023 était de 476 millions de francs, il s'avère que, grâce à certaines branches de l'économie genevoise, le résultat présente des recettes qui ont dépassé les prévisions de 1,8 milliard de francs. Le Conseil d'Etat propose ainsi une baisse d'impôt supplémentaire (par rapport aux propositions déjà en discussion au Grand Conseil) et la gratuité des TPG pour les jeunes jusqu'à 24 révolus.

L'Union des villes genevoises (UVG) se réjouit de ces bonnes nouvelles économiques. Toutefois, au vu des défis colossaux qui s'annoncent à nous pour ces prochaines années et des charges budgétaires très lourdes qui en découlent, elle invite à la prudence quant à la suite à y donner et estime que ces baisses fiscales sont contre-productives car elles ne profiteront qu'à une minorité privilégiée tout en diminuant la capacité d'action des collectivités publiques.

L'impôt est la principale source de financement des services publics essentiels dont les communes genevoises ont la responsabilité. En diminuant l'impôt, l'Etat diminuerait également les revenus des communes membres de l'UVG, de manière souvent conséquente, ce qui pourrait entraîner des coupes budgétaires dans des secteurs parfois vitaux.

Une telle baisse devrait être évaluée dans un contexte plus large des services publics et des prestations sociales offertes aux habitant.es. Une diminution d'impôt impacte négativement la qualité et l'accessibilité des services publics communaux et, par voie de conséquence, touche au bien-être des citoyen.nes.

La baisse serait maintenue à -5,3 % pour les tranches les plus élevées mais atteindrait jusqu'à -11,3 % pour les classes moyennes, dont le Conseil d'Etat a une définition large, puisqu'elles incluent les couples disposant de revenus imposables allant jusqu'à 410'000 francs par an.

Cette baisse cible ainsi des personnes déjà aisées au détriment des personnes qui en auraient le plus besoin, pour lesquelles des prestations sociales fortes sont nécessaires.

Il en ressort que la baisse d'impôt envisagée n'avantagera pas la classe moyenne étant donné que des prestations communales des villes de l'UVG devront être revues à la baisse tout comme les investissements dans les équipements publics (crèches, subventions, écoles, infrastructures sportives, rénovations énergétiques, etc.). En somme, on donne d'une main, mais on reprend nettement plus de l'autre pour la plupart des gens concernés.

En outre, il faut garder à l'esprit que les excédents actuels – aussi impressionnants soient-ils – restent très conjoncturels et fragiles car principalement liés au négoce de matières premières, engendrant ainsi une forte dépendance aux résultats des branches économiques en question, résultats par essence volatils.

Selon les estimations, le projet d'amendement du Conseil d'Etat au projet de loi PLR actuellement à l'étude par le Grand Conseil entraînerait des pertes communales totales encore plus élevées, soit environ 100 millions de francs, dont quelque 50 millions de francs de pertes rien que pour la Ville de Genève. Cela empêcherait les municipalités de diminuer le montant de la dette, et donc des intérêts à payer aux institutions financières.

Pour les villes de l'UVG, cette baisse d'impôts annoncée entraînerait des conséquences sur leurs prestations à la population. En effet, contraintes par le Canton à présenter des budgets positifs et tributaires des évaluations fiscales cantonales systématiquement largement sous-estimées, les communes ont très peu d'autonomie budgétaire et seraient condamnées à produire des budgets de rigueur artificiels qui priveraient les habitant.es de prestations dont ils ont pourtant impérativement besoin.

Enfin, les villes membres de l'UVG ne disposent actuellement pas des informations nécessaires pour une analyse des impacts concrets de cette baisse sur leurs revenus fiscaux des personnes physiques. A l'heure où elles préparent leur budget 2025, cela les met dans une position très difficile, manquant de clarté pour les années à venir, et alors qu'elles n'ont pas fini d'absorber le déficit issu de la réforme fiscale des entreprises et de l'AVS (RFFA) conformément aux prescriptions légales imposées par le Canton. Cela est d'autant plus inquiétant que les villes genevoises restent confrontées à des défis majeurs en matière sociale et climatique. Ces dernières vont nécessiter un service public fort (crèches, parascolaire, nouvelles écoles primaires, prestations sociales diverses, offre culturelle et sportive, etc.) et des investissements colossaux pour affronter ces défis, sachant que les effets sociaux du changement climatique (par ex les effets de la canicule) sont nettement plus prononcés dans les villes.

Les actuelles propositions de baisses fiscales rappellent la Fable de la Fontaine sur la Cigale et la Fourmi ; nous recommandons vivement au Canton de ne pas trop chanter aujourd'hui sous l'effet de l'euphorie des comptes 2023, au risque de devoir pleurer amèrement dans quelques années. En tout cas, les villes genevoises souhaitent qu'en tout état de cause, cette baisse fiscale, si elle devait se confirmer, n'affectent pas les centimes fiscaux communaux. Elles se réservent toutes les possibilités institutionnelles de combattre une réforme qu'elles jugeraient excessive.

Contact pour la presse :

Madame Maryam Yunus Ebener – présidente de l'Union des villes genevoises (076 374 05 25)